



Date de création : 24.03.2020

Date de révision :

Version 1

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDROHANDS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Gel désinfectant pour les mains

Concentration d'utilisation : prêt à l'emploi

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIOATTITUDE SA
 11 BIS Rue du Capitaine Georges Madon
 51100 Reims
 France
 Tél: +33 (0)3 26 89 50 19
 Télécopie: +33 (0)3 26 77 93 02
 Adresse email de la personne responsable des fds :
 info@bioattitude.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

<i>Catégorie de danger</i>	<i>Phrases H</i>
<i>Flam liq.2</i>	<i>H225 : Liquide et vapeurs très inflammables</i>
<i>Eye irrit 2</i>	<i>H319: Provoque une sévère irritation des yeux</i>

2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement CE 1272/2008 et ses adaptations

Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement : **DANGER - SGH02 - SGH07**



Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence – Généraux :

- 101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- 102** Tenir hors de portée des enfants
- 103** Lire l'étiquette avant utilisation

Conseils de prudence – Prévention

- 210** Tenir à l'écart de la chaleur/ étincelles/ flammes nues/ surfaces chaudes – ne pas fumer
- 233** Maintenir le récipient fermé de manière étanche



- 240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- 241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage...antidéflagrant
- 242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- 243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- 260 Ne pas respirer les vapeurs
- 280 Porter des gants et des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et visage.

Conseils de prudence – Intervention

- 303+361+353 En cas de contact avec la peau : enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- 305+351+338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- 337 + 313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
- 370+378 En cas d'incendie : voir section 5 de la FDS pour l'extinction
- 403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- 501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient :

Ingrédients INCI : ALCOHOL,AQUA,GLYCERIN, HYDROXYPROPYL METHYLCELLULOSE

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Section 3 : Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Désignation chimique	N° CAS	N° CE et/ou N° enregistrement	CLASSIFICATION (1272/2008)	% (m/m)
ETHANOL	64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	Flam liq 2, H225 Eye Irrit. 2;H319	≤80

Section 4 : Premier secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau: rincer à l'eau.

Contact avec les yeux: rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion: rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation: en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: aucun

Contact avec les yeux: rougeur



Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation: aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune donnée n'est disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Section 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence à l'eau, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Section 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.



Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stockage dans son emballage d'origine, bien fermé, à l'abri de la lumière, de la chaleur, du gel et de l'humidité.
Conserver à l'écart des produits basiques.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.




Section 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

France Nom local Alcool éthylique
France VME (mg/m³) 1900 mg/m³
France VME (ppm) 1000 ppm
France VLE (mg/m³) 9500 mg/m³
France VLE (ppm) 5000 ppm
TLV : 1.907 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	



Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point de fusion/trajet de fusion:	-48 °C
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	78 °C — 290 °C
pH:	7,0
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Pression de vapeur/20°C:	5 850 Pa
Densité de vapeur:	sans objet
Densité relative/20°C:	0,8200 kg/l
Aspect/20°C:	liquide
Point d'éclair:	18 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Température d'auto-inflammabilité:	370 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	19,000 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	2,000 %
Propriétés explosives:	sans objet
Propriétés comburantes:	sans objet
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Coefficient de partage: noctanol/eau:	sans objet
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C:	350 mPa.s
Viscosité cinématique, 40°C:	434 mm²/s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	2,000

9.2. Autres informations

Composé organique volatile (COV): 75,00 %
Composé organique volatile (COV): 615,000 g/l
Épreuve de combustion entretenue: /

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

- Eviter :
- le gel
 - l'exposition à la lumière
 - la chaleur

10.5. Matières incompatibles

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme



Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: /

éthanol

DL50 orale, rat: $\geq 5\,000$ mg/kg

DL50 dermale, lapin: $\geq 5\,000$ mg/kg

CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.1. Toxicité

Ethanol

CL50 (Poisson): 13000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(96h)

CE50 (Daphnies): 12340 mg/L (48h)

CE50 (Algues): 275 mg/L (Chlorella vulgaris)(72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information complémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol : Log Pow : -0.35

12.4. Mobilité dans le sol

Classe de pollution des eaux, WGK(AwSV): 1

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.



Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1170 Ethanol en solution, 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3

Numéro d'identification du danger: 33



14.4 Groupe d'emballage:

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires: Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC

Section 15 : Information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

Composé organique volatil (COV): 75,000 %

Composé organique volatil (COV): 615,000 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Section 16 : Autres informations

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE: Acute Toxicity Estimate

BCF: Facteur de bioconcentration



CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
Nr.: Numéro
PTB: persistant, toxique et bioaccumulable
TLV: Threshold Limit Value
VPVB: substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK: Classe de pollution des eaux
WGK 1: peu dangereux pour l'eau
WGK 2: dangereux pour l'eau
WGK 3: extrêmement dangereux pour l'eau
Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de calcul CLP : Méthode de calcul

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Bio Attitude n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Bio Attitude et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Bio Attitude qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Bio Attitude, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Bio Attitude.